



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES  
Unité Prévention Pollutions et Nuisances  
Affaire suivie par : Cécile SULEK  
tél: 05.56.93.38.50  
cecile.sulek@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 16 décembre 2021

La Préfète

à  
Monsieur le Maire  
Hôtel de ville  
Place de Verdun  
33910 Saint-Denis-de-Pile

**OBJET** : Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) - Consultation du public – Articles R 512-46-8 à R 512-46-24 du code de l'environnement.

La société SEPUR SASU a déposé une demande d'enregistrement au titre des ICPE pour la création d'un nouveau centre de tri de déchets ménagers situé sur le territoire de votre commune.

**Conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, je vous adresse un exemplaire de ce dossier qui doit être soumis à l'avis du conseil municipal de votre commune.**

Ce dossier doit, par ailleurs, faire l'objet d'une consultation du public qui se déroulera **du 17 janvier 2022 au 15 février 2022 inclus** et dont les conditions d'organisation sont précisées dans l'arrêté ci-joint.

A cet effet, le dossier sera tenu à la disposition du public dans vos services pendant la période précitée et l'avis ci-joint sera affiché dans votre mairie deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation, **soit au plus tard le 31 décembre 2021**. Cette formalité sera justifiée par un certificat d'affichage. Ce dernier devra mentionner explicitement le premier et le dernier jour de l'affichage réglementaire.

A l'issue de la consultation, il vous appartient de clore le registre et de l'adresser au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des Procédures Environnementales) avec le certificat d'affichage établi.

Je vous précise que, pour être pris en considération, l'avis du conseil municipal devra parvenir au service précité au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter tout le concours qui se révélerait nécessaire.

Pour la Préfète et par délégation,  
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par délégation,  
Pour la Cheffe du Service des procédures environnementales  
Le gestionnaire à l'unité de prévention des pollutions et des nuisances

Cité Administrative  
2 rue Jules Ferry  
Tél : 05 56 90 60 60  
www.gironde.gouv.fr

Cécile SULEK